



Recip-e - Prescriptions électroniques dans le secteur ambulatoire



Recip-e est un système qui permet la création et délivrance de prescriptions électroniques en matière de soins de santé. Il fait partie du plan e-Santé initié en 2014 par le gouvernement fédéral, soucieux de se conformer aux directives européennes.

Recip-e permet à différents prescripteurs de soins (médecins, dentistes, sages-femmes) d'envoyer, de manière électronique et sécurisée, des prescriptions vers un serveur. Elles y sont encodées et conservées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées par le patient auprès d'un prestataire de soins (pharmacien). L'envoi et le retrait s'opèrent à l'aide de logiciels spécialisés sur lesquels Recip-e est installé.

Chaque prescription électronique est munie d'un identifiant unique (RID ou numéro d'identification Recip-e) indiqué au-dessus de chaque preuve (papier) de prescription électronique. Cet identifiant permet au prestataire de traiter la prescription. Si, pour une raison ou une autre, la prescription ne peut par exemple pas être délivrée dans une officine (médicament indisponible, refus du patient car trop coûteux, etc.), le pharmacien en informe Recip-e par voie électronique et rend la preuve (papier) de prescription électronique au patient.

Pour qui ?

Cette application s'adresse aux prescripteurs de soins de santé (médecins, dentistes) et aux exécuteurs de prescriptions de soins (pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmiers ambulatoires) ainsi qu'au patient même.

[Plus d'informations sur le site web Recip-e](#)

